

Octobre 2008

Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 LausanneDéposé le **28 OCT. 2008**Scanné le **29 OCT. 2008**

08. PJS. 096

Postulat

**concernant les mesures et actions qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat
compte tenu de la crise financière internationale et de la crise économique**

Le plan de sauvetage concocté par le Conseil fédéral, la Banque nationale suisse (BNS) et l'UBS représente le précédent le plus important pour la place financière suisse depuis la crise années 1930. Par la mise à disposition d'argent public – 6 milliards de francs suisses sur au moins 30 mois par la Confédération et jusqu'à 62 milliards de francs suisses par la BNS pour une durée pouvant aller jusqu'à 12 ans –, le « bloc bourgeois » entend directement engager les contribuables suisses dans le soutien d'une institution financière privée qui s'est très fortement engagée ces dernières années dans des activités spéculatives sur les marchés financiers internationaux et qui a dans le même temps pris ses distances avec les activités de mise à disposition de crédit à l'économie suisse et de gestion de l'épargne des contribuables suisses en jugeant ces domaines insuffisamment rentables. Compte tenu des engagements astronomiques qui viennent d'être rappelés (une somme équivalente à près de 20% du PIB annuel de la Suisse), il est impératif et indispensable que la politique puisse imposer à tous les niveaux des règles et conditions autrement plus strictes à la gestion des banques. Il n'est en effet concevable d'engager autant d'argent public sans une stratégie cohérente en matière d'implication directe des pouvoirs publics dans la gestion de l'UBS à travers une prise de participation directe dans son capital-action et la représentation de la Confédération au sein des instances dirigeantes de la banque et sans un programme d'ensemble visant à soumettre la place financière helvétique à un régime de contrôle de ses activités digne de ce nom.

Par ailleurs, quand bien même la prudence est de mise en matière d'anticipation de l'impact de la crise financière internationale sur l'économie réelle et en particulier sur l'économie suisse, il apparaît indispensable que la Confédération et les cantons se penchent d'ores et déjà sur de véritables mesures de lutte contre la crise pouvant être actionnées le plus rapidement possible et avec le maximum de cohérence et de concertation le moment venu. Dans ce contexte, il y a notamment lieu de rappeler l'absence presque systématique des pouvoirs publics, fédéral et cantonal, dans le domaine de la politique de construction de logements à prix abordable (par ex. taux de vacances systématiquement préoccupants dans l'arc lémanique depuis de nombreuses années), les insuffisances des investissements dans le développement des infrastructures du trafic ferroviaire (par ex. troisième voie entre Genève et Lausanne) ou encore la politique beaucoup trop timide en matière de réforme écologique du parc immobilier existant ou de développement des énergies renouvelables. Il convient d'exiger des institutions financières en mains publiques qu'elles poursuivent une politique du crédit visant à garantir à l'économie réelle et en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME), les moyens nécessaires. Afin de permettre un débat aussi ouvert et démocratique que possible, il est en outre impératif de connaître les intentions gouvernementales en matière de politique financière et fiscale. Enfin, il s'agit de prévoir comment le Conseil d'Etat entend amortir par le biais de la politique sociale les effets d'une crise de l'économie réelle sur les habitants les plus pauvres.

Fort de ce constat, nous avons l'honneur de poser en l'état les demandes suivantes au Conseil d'Etat:

1.

D'agir par tous les moyens afin que les leçons adéquates soient tirées de la crise financière actuelle et de la crise économique qui s'annonce. Il s'agit en particulier d'étudier l'opportunité de modifier le cadre normatif sur le plan fédéral et cantonal afin d'atteindre les buts suivants:

- a. garantir que les sommes astronomiques mises à disposition par la Confédération et la BNS à l'UBS se traduisent en des participations financières directes dans l'UBS et la présence de représentants des pouvoirs publics au sein des instances dirigeantes de la banque avec des mandats clairs ;
- b. garantir une régulation beaucoup plus contraignante pour les banques et institutions financières dans le domaine de la couverture minimale des fonds gérés et de la gestion des risques liés aux titres boursiers, en particulier aux produits dérivés ;
- c. renforcer les institutions indépendantes de surveillance et de contrôle des acteurs de la place financière dont en premier lieu la Commission fédérale des banques moyennant la hausse de leurs dotations en personnel et l'introduction de critères relatifs à l'indépendance réelle de la place financière ;
- d. remplacer les systèmes de rémunération (boni) des cadres dirigeants des institutions bancaires par la fixation d'un salaire maximal cumulant le salaire de base et les éventuelles rétributions supplémentaires en prenant pour référence le salaire des conseillers fédéraux. Supprimer les primes de départ (« Golden Parachutes ») données aux top managers qui quittent une entreprise ou en sont licenciés.

Ces exigences doivent être défendues à travers les canaux institutionnels suivants:

- e. sa représentation au sein du Conseil de banque de la BNS ;
- f. sa représentation au sein de la Conférence des directeurs cantonaux des finances ;
- g. sa représentation au sein des assemblées générales d'actionnaires au nom des institutions de prévoyance des salariés du secteur public.

2.

De renseigner le Grand Conseil sur les conséquences possibles pour le canton de l'opération engagée par la BNS. Il s'agit en particulier de renseigner le Grand Conseil sur les risques encourus par le canton pour le cas où la société de portage ne couvre pas les coûts de l'opération de sauvetage et d'étudier l'impact de cette situation sur les caisses de pension, en particulier sur la CPEV.

De présenter ses intentions futures en matière de politique financière et fiscale cantonale (possibilités de poursuivre une véritable politique anticyclique en présence de la camisole de force imposée à la politique financière par le biais du frein à l'endettement, intentions concernant le deuxième paquet fiscal, politique d'investissements pour les cinq prochaines années).

3.

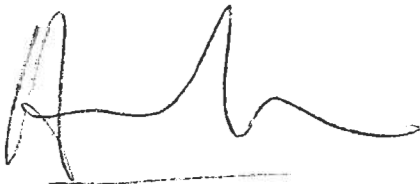
De présenter son plan de lutte contre l'impact de la crise financière sur l'économie cantonale, en particulier dans les domaines suivants:

- a. la politique cantonale en matière de construction de logements ;
- b. la politique cantonale en matière d'investissements dans le développement des infrastructures des transports publics cantonaux et les actions qu'il envisage de mener en faveur de l'aboutissement de la construction de la troisième voie ferroviaire entre Genève et Lausanne ;
- c. la politique cantonale en matière de réforme écologique du parc immobilier existants (normes énergétiques minimales etc.) et promotion des énergies renouvelables ;
- d. la politique du Conseil d'Etat en matière de politique du crédit et les exigences posées à la Banque cantonale vaudoise, majoritairement en mains publiques, dans ce domaine (mise à disposition d'argent bon marché aux PME du canton, politique du taux hypothécaire poursuivie par la BCV) ;
- e. la politique du Conseil d'Etat dans le domaine de la garantie des dépôts d'épargne des Vaudoises et des Vaudois disposant d'un compte auprès de la BCV.

D'avance nous remercions le Conseil d'Etat pour les réponses rapides et complètes qu'il saura apporter dans le cadre d'un rapport aux questions posées dans le présent postulat au vu de l'urgence et de la gravité de la situation.

Lausanne, le 28 octobre 2008

Pour le groupe PS :



C. Amarelle

Soch aih développer + renvoi CE

Liste des députés signataires – état au 2 septembre 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	Cornaz-Rovelli Valérie	Flora-Guttman Martine
Bersth Verena	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décaillot Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Giardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 2 septembre 2008

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rod Armand
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jufer Tisnot Nicole	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jungclaus Delarze Suzanne	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Streit Christian
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Mange Daniel	Pidou Jean-Yves	Uffer Filip
Manzini Pascale	Pidou Pierre-André	Venzelos Vassilis
Marendaz André	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Martinet Philippe	Randin Philippe	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre